



4.1. Documents graphiques

Saint-Michel

PLAN DE ZONAGE
Bourg (secteur sud) au 1/2500ème
PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le



Légende

Informations

- Commerces
- Cours d'eau
- Bassins
- Cheminés inscrits au PDPR
- Aux vers de l'habitat
- Bâtiements d'élevage classés

Zonage

- UA : Centre aggloméré, Périmètre OMI-RU
- UAb : Secteur de l'Abbaye
- UB : Zones périphériques (Dortoir, sites ouverts), Habitat mixte
- Uc : Zones urbaines résidentielles aux équipements
- Ue : Zone d'activités économiques
- Ua : Secteur à vocation d'activités soumises à des règles spécifiques
- A : Zone agricole
- Ap : Zone agricole protégée (Natura 2000)
- N : Zone naturelle
- Np : Zone naturelle protégée (Natura 2000)
- Nl : STCAL, Tourisme et loisirs

Éléments de paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU

- Boisements
- Boisements
- ETES jardins
- Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Mares, étangs

Éléments de patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU

- Éléments bâtis identifiés

Prescriptions

- Éléments identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Limites commerciales identifiées au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à l'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Centre Saint-Michel, Secteur à risque notablement
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés

